

**National
Professional Association
Coalition on Tuition**



**Coalition des associations
professionnelles nationales
sur les frais de scolarité**

**OFFICIAL MEMBERS/
MEMBRES OFFICIELS :**

The Canadian Bar Association/
L'Association du Barreau
canadien

Canadian Dental Association/
L'Association dentaire
canadienne

Canadian Federation of
Students/Fédération canadienne
des étudiantes et étudiants

Canadian Medical
Association/Association
médicale canadienne

Canadian Nurses Association/
Association des infirmières et
infirmiers du Canada

Canadian Pharmacists
Association/Association
des pharmaciens du Canada

Canadian Physiotherapy
Association/Association
canadienne de physiothérapie

Canadian Veterinary
Medical Association/
L'Association canadienne
des médecins vétérinaires

The Royal Architectural Institute
of Canada/L'Institut royal
d'architecture du Canada

MÉMOIRE

AU COMITÉ PERMANENT

DES FINANCES

DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le 24 octobre 2002

Ottawa (Ontario)

**National
Professional Association
Coalition on Tuition**



**Coalition des associations
professionnelles nationales
sur les frais de scolarité**

Madame la présidente et distingués membres du Comité permanent des finances,

Nous vous remercions de cette occasion de nous adresser à vous aujourd'hui au sujet des priorités budgétaires du Canada, et plus précisément de la formation postsecondaire pour tous les Canadiens. Au nom des membres de la Coalition des associations professionnelles nationales sur les frais de scolarité (CAPNFS), je félicite le gouvernement fédéral de son engagement soutenu à dialoguer véritablement avec des citoyens et des groupes comme le nôtre au sujet de questions d'importance vitale pour la prospérité de l'économie et l'avenir du Canada.

La CAPNFS est un groupe sans pareil. Nos membres proviennent d'un éventail diversifié d'organisations professionnelles nationales respectées, notamment l'Association du Barreau canadien, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association médicale canadienne. Au total, nous regroupons huit associations professionnelles qui représentent les milieux de l'architecture, de l'art dentaire, du droit, de la médecine, des soins infirmiers, de la pharmacie, de la physiothérapie et de la médecine vétérinaire. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants compte aussi parmi nos membres. Nous avons constitué la CAPNFS en mai 2000, poussés par une grande préoccupation commune, soit que les frais de scolarité élevés des programmes de formation professionnelle du niveau postsecondaire entravent l'accès à l'éducation postsecondaire et, par conséquent, menacent l'offre de professionnels nécessaires pour répondre aux besoins de la population canadienne.

Au moment où le Comité s'apprête à relever le défi de déterminer les enjeux financiers prioritaires pour le Canada, nous vous exhortons à : (1) assurer que les frais de scolarité sont réglementés et raisonnables en augmentant le financement accordé aux établissements postsecondaires afin d'alléger certaines des pressions qui propulsent les frais de scolarité; et (2) à étendre les systèmes d'aide financière aux étudiants, particulièrement sous forme de subventions fondées sur les besoins.

SAVIEZ-VOUS QUE....

Je veux maintenant vous présenter quelques faits que vous ne connaissez peut-être pas au sujet des programmes de formation professionnelle.

- Beaucoup de programmes de formation professionnelle, comme le droit, l'art dentaire et la médecine, sont des programmes de deuxième cycle. Cela signifie que pour être admis, il faut obligatoirement avoir terminé au *préalable* un programme de trois ou quatre ans menant à un diplôme. Les étudiants qui entreprennent ces programmes ou envisagent même de le faire se sont donc déjà endettés pendant plusieurs années d'études non professionnelles. En outre, comme ils en sont à leur deuxième grade, beaucoup de ces étudiants ont du milieu à la fin de la vingtaine et ont une famille, une hypothèque et d'autres dépenses.

- Depuis 1980, les frais de scolarité des facultés de médecine de l'Ontario ont augmenté de presque 880 %, soit plus que deux fois la hausse générale du coût de la vie. [Référence : Association médicale de l'Ontario.]
- En Ontario, les frais de scolarité de première année et les frais obligatoires dans les cinq facultés de médecine de la province atteignaient en moyenne 14 800 \$ en 2001–2002.
 - Les frais de scolarité en première année de médecine à l'Université de la Colombie-Britannique augmenteront de plus de 66 % par rapport à l'année scolaire 2001–2002 pour atteindre 6545 \$ par année en 2002–2003.
 - Au Manitoba, les frais de scolarité des programmes d'art dentaire atteignent presque 14 000 \$ pour l'année scolaire en cours, ce qui ne comprend pas le coût des instruments.
 - En 2002–2003, les frais de scolarité atteindront 9371 \$ à la faculté de pharmacie de l'Université de Toronto.
 - À l'Université Dalhousie, à Halifax, les frais de scolarité des programmes de formation prédoctorale en art dentaire et en médecine atteindront 8800 \$ par année au cours de l'année scolaire 2002–2003.
 - Au Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique, à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, les frais de scolarité atteindront 7100 \$ cette année.

QUE « COÛTENT » À LA POPULATION CANADIENNE LES FRAIS DE SCOLARITÉ ÉLEVÉS?

Effet sur le choix et le lieu de pratique

Il faut tenir compte aussi des répercussions du coût élevé des frais de scolarité pour la population canadienne en général, y compris sur le choix et le lieu de pratique.

Comme vous le savez peut-être, la Faculté de droit de l'Université de Toronto préconise un plan de cinq ans afin de faire passer ses frais de scolarité de 12 000 \$ à 22 000 \$ d'ici à 2006. Cette proposition a provoqué les hauts cris de Hal Jackman, chancelier de l'Université de Toronto, qui a déclaré dans le *National Post* en juin dernier : «L'argument présenté [par la Faculté de droit], c'est que si l'on augmente les frais de scolarité et qu'on accorde plus d'aide aux étudiants, on ouvre ainsi l'accès. Je m'interroge sur la logique d'une telle affirmation. Pour ouvrir l'accès, il faut réduire les frais et non les augmenter.»

Le chancelier Jackman a poursuivi en affirmant craindre que le Canadien moyen n'ait pas accès aux diplômés de l'Université de Toronto – parmi les avocats les plus brillants du pays – parce qu'ils travailleront dans de grands cabinets d'avocats et que leurs honoraires seront élevés. En deux mots, il craint que ces diplômés ne puissent offrir de services juridiques au simple citoyen.

Outre les diplômés en droit, il faut aussi nous préoccuper de ce que deviennent les «esprits les plus brillants» en médecine et dans d'autres professions. Une étude parue dans le *Journal de l'Association médicale canadienne (JAMC)* cette année a révélé que, comparativement aux étudiants de quatrième année de médecine de l'Ontario, les étudiants de première année étaient plus susceptibles d'affirmer que les facteurs financiers auront un **effet majeur** sur le choix de leur spécialité ou de l'endroit où ils pratiqueront. [Référence : «*Effects of rising tuition fees on medical school class composition and financial outlook*», Kwong et coll., *JAMC*, 16 avril 2002.]

Réduction de l'accès aux services professionnels, particulièrement dans les régions rurales

L'endettement élevé des diplômés des programmes de formation professionnelle pourrait aggraver aussi le problème de la disponibilité déjà limitée de services professionnels dans beaucoup de communautés, spécialement en région rurale. Cela peut être particulièrement vrai dans le cas des services de santé déjà très difficiles d'accès. Une autre étude nationale menée récemment a révélé en fait que 10,8 % seulement des étudiants en médecine vivaient en région rurale à la fin de leurs études secondaires. [Référence : «*Characteristics of first-year students in Canadian medical schools*», Dhalla et coll., *JAMC*, 16 juillet 2002.] Il est important de le signaler parce que la recherche montre que les étudiants originaires des régions rurales sont plus susceptibles d'y retourner pratiquer la médecine. La flambée des frais de scolarité risque d'entraver les efforts déployés pour augmenter ce pourcentage.

Éducation pour les nantis et effectifs moins diversifiés

La CAPNFS croit aussi que les frais de scolarité élevés, ainsi que la crainte de s'endetter lourdement, créent des obstacles socioéconomiques à l'inscription à des programmes de formation professionnelle. Ces obstacles peuvent aussi dissuader des gens habituellement à revenu moins élevé, comme les personnes handicapées et les mères célibataires, de faire des études qui les mèneraient à une carrière professionnelle.

L'étude de Dhalla et ses collaborateurs mentionnée ci-dessus a révélé que presque la moitié (43,5 %) des étudiants en médecine proviennent de quartiers dont le revenu moyen se situe dans le quintile supérieur. L'étude a aussi révélé que :

- les étudiants des quartiers les plus pauvres sont sept fois moins susceptibles de s'inscrire à la faculté de médecine que ceux des quartiers riches;
- les étudiants en médecine ont tendance à provenir de quartiers à revenu plus élevé et leurs parents ont tendance à avoir des professions dont le standing social est plus élevé comparativement aux travailleurs adultes du Canada;
- quinze pour cent (15,6 %) des étudiants en médecine interrogés ont un parent médecin.

La bonne nouvelle, c'est que l'étude a révélé que le nombre des femmes dans les facultés de médecine a augmenté considérablement par rapport à ce qu'il était il y a 35 ans. Les représentants des minorités visibles sont aussi plus nombreux dans les facultés de médecine que dans la population canadienne. Malheureusement, certains groupes minoritaires comme les Autochtones et les Noirs demeurent toutefois sous-représentés.

Exacerbation de l'«exode des cerveaux» vers les États-Unis et ailleurs

Les recruteurs américains qui offrent de rembourser des dettes élevées attireront aux États-Unis et ailleurs de plus en plus de professionnels nouvellement diplômés. L'étude Kwong a aussi révélé que les étudiants de première année de médecine de l'Ontario prévoient être plus endettés lorsqu'ils obtiendront leur diplôme que ceux de la promotion courante (c.-à-d. ceux qui ont entrepris leurs études avant la déréglementation et l'imposition des frais de scolarité élevés). Aussi, la proportion des étudiants qui s'attendent à devoir au moins 100 000 \$ lorsqu'ils obtiendront leur diplôme a plus que doublé.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET LA « STRATÉGIE D'INNOVATION » DU CANADA

Le gouvernement fédéral s'est déjà donné un rôle important dans le domaine de l'enseignement postsecondaire par les objectifs suivants décrits dans le cadre de la *Stratégie d'innovation* du Canada :

«[Permettre à] tous les Canadiens qualifiés d'avoir accès à une éducation postsecondaire de haute qualité.» et «Veiller à ce que dans les années à venir, le Canada dispose d'assez de personnes hautement qualifiées, possédant les compétences voulues pour assurer une économie du savoir dynamique.»

Afin d'atteindre ces buts et compte tenu des enjeux importants décrits dans le présent document, la CAPNFS exhorte le gouvernement fédéral à :

- 1. Veiller à ce que les frais de scolarité soient réglementés et raisonnables.**
- 2. Augmenter le financement qu'il accorde aux établissements postsecondaires afin d'alléger certaines des pressions qui propulsent les augmentations des frais de scolarité.**
- 3. Fournir des systèmes d'aide financière aux étudiants qui soient :**
 - **non coercitifs** (c.-à-d. non liés à un remboursement en services);
 - **mis sur pied parallèlement à toute augmentation des frais de scolarité ou avant celle-ci;**
 - **directement proportionnels à l'augmentation des frais de scolarité;**
 - **fixés à des niveaux qui répondent aux besoins des étudiants.**

Merci.